

À une séance régulière du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations,
lundi, le 6 octobre 2008 à 20h00, à laquelle sont présents:

M. Jean-Martin Cliche, conseiller
M. Yvan Larouche, conseiller
Mme Claudine Paré, conseillère
M. Serge Labonté, conseiller
M. Serge Simard, conseiller

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Henri Cloutier, maire.

Également présents : Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général et trésorier

Absence motivée : M. Jean-Robert Fortin, conseiller

4032-061008 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Yvan Larouche et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

PÉRIODE DE QUESTIONS # 1

- Fluoration de l'eau potable
- Construction des condos route 360
- Nouveau chemin le long de l'hôpital

RAPPORTS

C.C.U.

- . Rapport des permis septembre 2008

Rapport budgétaire septembre 2008

Rapport du Maire - situation financière de la Ville de Beupré

Monsieur le Maire fait la lecture du rapport déposé sous la cote 061008-01 sur la situation financière de la Ville et donne un résumé des orientations pour l'an 2009.

Monsieur le Maire fait mention que la liste des contrats adjugés depuis le 1er octobre 2007, déposée sous la cote 061008-02 et comportant une dépense de plus de 25 000\$ est disponible à l'Hôtel de Ville de Beupré, à toute personne qui en fera la demande.

4033-061008 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 SEPTEMBRE 2008**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 15 septembre 2008.

4034-061008 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

Numéros 801524 à 801571	107 629,84 \$
Numéros 801572 à 801595	77 575,59 \$

4035-061008 **ORDONNANCE DE VENTE À L'ENCHÈRE PUBLIQUE**

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de la liste des immeubles à l'égard desquels des taxes sont impayées, présentée par le trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d'ordonner à la greffière (ou greffier-adjoint), conformément à l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*, de procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires, à l'enchère publique, le **27 novembre 2008 à 14 h** et ce, au bureau du conseil situé au 216 rue Prévost, Beaupré.

Les immeubles devant être vendus à l'enchère publique figurent à la liste déposée sous la cote 061008-03.

Il sera procédé à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes selon les articles 511 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*.

4036-061008 **MANDAT À UN ARPENTEUR-GÉOMÈTRE POUR EFFECTUER LA DÉSIGNATION DES IMMEUBLES À ÊTRE VENDUS POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES**

CONSIDÉRANT que le 6 octobre 2008, le trésorier a déposé sous la cote 061008-03 un état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées;

CONSIDÉRANT qu'il est possible que la description de certains immeubles ne soit pas conforme aux dispositions du *Code civil du Québec* pour permettre éventuellement l'inscription d'un acte relativement à un transfert de propriété en faveur des adjudicataires.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement de nommer le *Groupe Robert Giroux*, arpenteurs-géomètres, afin d'effectuer la désignation des immeubles à être vendus pour défaut de paiement des taxes lors de la vente à l'enchère publique, et ce, conformément aux articles 3026 et 3042 C.c.Q. L'octroi d'un tel mandat ne sera effectué que si la désignation des immeubles à être vendus est jugée nécessaire pour être conforme à la Loi.

4037-061008 **MANDAT À UNE PERSONNE POUR ENCHÉRIR ET ACQUÉRIR AU NOM DE LA VILLE**

CONSIDÉRANT que la ville peut enchérir et acquérir des immeubles lors de la vente pour défaut de paiement des taxes conformément à l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement de nommer M. Jean-François St-Pierre ou M. Serge Simard, son mandataire, en vue d'acquérir, pour et au nom de la ville, tout immeuble qui ne trouvera pas adjudicataire lors de la vente pour taxes devant se tenir au bureau du conseil le 27 novembre 2008 à 14h00.

Le mandataire ne sera pas tenu de payer immédiatement le montant de l'adjudication.

Le mandataire ne pourra enchérir au-delà du montant des taxes, en capital, intérêts, frais et d'un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales et scolaires, soit les montants indiqués au document déposé à la résolution #4034-061008 avec les intérêts à jour au 27 novembre 2008. Les frais et déboursés seront imputés aux propriétaires visés par la présente conformément à la Loi.

4038-061008 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 1093**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'adopter le Règlement numéro 1093 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement numéro 994 concernant la circulation, le stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière dans la municipalité pour : adapter au libellé d'infraction pour la cour municipale commune l'interdiction aux véhicules lourds et aux autobus de stationner en tout temps sur les chemins publics de la municipalité.* »

4039-061008 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 1095**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'adopter le Règlement numéro 1095 intitulé : « *Règlement autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente existante relative à la Cour municipale commune de la MRC de La Côte-de-Beaupré.* »

4040-061008 **CONSTRUCTION CANADIENNE 2000 INC. – PROJET DE LOTISSEMENT**

ATTENDU que Construction Canadienne 2000 Inc. a déposé le plan projet intégré de lotissement comprenant une rue projetée entre le boul. du Beau-Pré et la rue des Outardes et comprenant la création de 6 terrains pour la construction de 56 unités de logement en copropriété verticale, tel que préparé par M. Bernard Lemay, arpenteur géomètre, minute 20875 en date du 10 septembre 2008;

ATTENDU que le plan projet de lotissement est conforme aux normes de lotissement prévues au Règlement de lotissement numéro 968 ainsi qu'aux objectifs et aux critères prévus au Règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 972 quant à l'identification, entre autre, de la zone tampon en dehors des fils aériens;

ATTENDU que Construction Canadienne 2000 Inc. a l'intention de garder un maximum d'arbres à l'intérieur de la zone tampon ainsi qu'à l'intérieur du projet et qu'un plan d'aménagement paysager sera déposé ultérieurement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'approuver le plan projet de lotissement préparé par M. Bernard Lemay, arpenteur géomètre, minute 20875 en date du 10 septembre 2008, le tout suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

4041-061008 **CONSTRUCTION CANADIENNE 2000 INC.–PROJET DE CONSTRUCTION**

ATTENDU que Construction Canadienne 2000 Inc. a déposé les plans pour la construction des unités types d'habitation qui ont fait l'objet de discussions lors des réunions des 26 août et 8 septembre derniers ;

ATTENDU qu'en vertu du règlement numéro 972 les constructions sont assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard du règlement numéro 972 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'approuver le projet de construction, le tout suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

4042-061008 **PROJET DE CONSTRUCTION – RUE DE L'ÉRABLIÈRE (DURAND)**

ATTENDU que Madame Joce-Lyne Durand a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée dans la rue de l'Érablière ;

ATTENDU qu'en vertu du règlement numéro 999 le projet de construction est assujetti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard du règlement numéro 999 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d'approuver le projet de construction, le tout suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

4043-061008 **PROJET D'AGRANDISSEMENT – RUE DES COTEAUX (LECLERC)**

ATTENDU que Monsieur Jacques Leclerc a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'un solarium sur le côté latéral gauche au-dessus de la galerie existante dans la rue des Coteaux ;

ATTENDU qu'en vertu du règlement numéro 999 le projet de construction est assujetti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard du règlement numéro 999 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d'approuver le projet d'agrandissement, le tout suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

4044-061008 **PROJET DE CONSTRUCTION – RUE DE LA FALAISE (RENAUD – GRENIER)**

ATTENDU que Habitations Boivin a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée dans le développement résidentiel La Seigneurie de Beaupré ;

ATTENDU qu'en vertu du règlement numéro 1044 le projet de construction est assujetti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard du règlement numéro 1044 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d'approuver le projet de construction, le tout suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

4045-061008 **PROJET DE CONSTRUCTION – RUE DE LA FALAISE (PAQUET)**

ATTENDU que Habitations Boivin a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée dans le développement résidentiel La Seigneurie de Beaupré ;

ATTENDU qu'en vertu du règlement numéro 1044 le projet de construction est assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard du règlement numéro 1044 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'approuver le projet de construction, le tout suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

4046-061008 **PROJET DE CONSTRUCTION – RUE DE LA FALAISE (NICHOLSON)**

ATTENDU que Habitations Boivin a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée dans le développement résidentiel La Seigneurie de Beaupré ;

ATTENDU qu'en vertu du règlement numéro 1044 le projet de construction est assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard du règlement numéro 1044 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu d'approuver le projet de construction, le tout suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

4047-061008 **GESTION BHP INC. – MUR DE SOUTÈNEMENT NON-CONFORME**

ATTENDU que Gestion BHP Inc. a fait ériger un mur de soutènement en bloc de béton sur le terrain vacant en face de la résidence pour personnes retraitées et adjacent au terrain de l'hôpital, soit sur les lots 838 à 840 ;

ATTENDU que ce mur est non-conforme aux normes prévues au règlement de zonage ;

ATTENDU que Gestion BHP Inc. demande une dérogation mineure pour rendre conforme ce mur de soutènement ;

ATTENDU que le mur de soutènement a une hauteur variant entre 3m et 5m et a été conçu de façon uniforme, sans recul à différente hauteur ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 6.2 du règlement de zonage, la hauteur d'un mur de soutènement qui excède 2m doit être réalisée en paliers en respectant une marge de recul minimale d'un mètre et un plan scellé par un ingénieur membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec doit être fourni ;

ATTENDU que le directeur de l'urbanisme a reçu, presque à la fin des travaux, un croquis préparé par un ingénieur, mais non scellé et que le président de Gestion BHP Inc., M. Jocelyn Boivin a été avisé verbalement des normes à respecter pour la construction d'un mur de soutènement ;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme sont d'avis qu'une dérogation mineure n'est pas à propos car l'érection du mur de soutènement n'a pas pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant et qu'il peut effectuer des travaux correctifs pour se conformer à l'article 6.2 du Règlement de zonage numéro 967 concernant les murs de soutènement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le maire Henri Cloutier et résolu unanimement :

- a) de rejeter la demande de dérogation mineure et d'exiger de Gestion BHP Inc. d'effectuer des travaux correctifs pour se conformer à l'article 6.2 du Règlement de zonage numéro 967 concernant les murs de soutènement;
- b) d'ordonner à Gestion BHP Inc. d'effectuer les travaux correctifs dans les quinze (15) jours de la réception de la présente résolution.

4048-061008 **PROTOCOLE D'ENTENTE – 2967-0957 QUÉBEC INC. (CONSTRUCTION CANADIENNE 2000 INC.)**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'autoriser M. Henri Cloutier, maire et Mme Johanne Gagnon, greffière à signer le protocole d'entente relatif à des travaux municipaux avec Construction Canadienne 2000 Inc. dans le cadre du projet « *Les Villas Mont Ste-Anne* ».

4049-061008 **PROTOCOLE D'ENTENTE – LA SEIGNEURIE DE BEAUPRÉ PHASE III**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d'autoriser M. Henri Cloutier, maire et Mme Johanne Gagnon, greffière à signer le protocole d'entente relatif à des travaux municipaux avec Gestion BJBG Inc. dans le cadre du projet « *La Seigneurie de Beaupré Phase III* ».

4050-061008 **ENSEIGNES EAU POTABLE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement d'accepter l'estimation préparée par « Enseignes & Lettrage du Faubourg inc. » pour la fabrication d'enseignes concernant les cinq (5) bâtiments du projet d'eau potable au coût de 10 500,00 \$ plus les taxes applicables.

4051-061008 **MAIRE SUPPLÉANT**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement de nommer M. Serge Labonté, maire suppléant pour les mois de novembre, décembre 2008, janvier et février 2009.

4052-061008 **NOMINATION DE DEUX (2) LIEUTENANTS**

Considérant que deux (2) postes de lieutenant pour le service de sécurité incendie ont été affichés du 18 au 29 août 2008;

Considérant que sept (7) candidatures ont été reçues;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement de nommer les personnes suivantes :

- M. Frédérick Harvey
- M. Jean-François Roy

4053-061008 **GUIDE DU MONT STE-ANNE**

. Publicité le journal « Le Guide du Mont Ste-Anne »

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement de souscrire à une publicité modèle #3 (3" ¼ L x 5" H) au coût de 500,00 \$ plus les taxes applicables dans le Journal « Le Guide du Mont Ste-Anne ».

4054-061008 **DÉFI ROBERT GIGUÈRE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement de remettre les fonds recueillis lors du défi Robert Giguère à la Fondation de l'Hôpital Sainte-Anne-de-Beaupré.

4055-061008 **MANDAT À BPR – ROUTE 138**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement de mandater la firme BPR pour la surveillance des travaux de remplacement de la conduite pluviale route 138 relativement au projet no Q211-08-05 au coût de 21 300,00 \$ plus les taxes applicables.

4056-061008 **ACCEPTATION DU PLAN D'INTERVENTION**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d'accepter le plan d'intervention déposé par BPR en décembre 2007 et de le décréter comme étant le plan d'intervention de la Ville de Beaupré.

4057-061008 **ASSOCIATION BÉNÉVOLE CÔTE-DE-BEAUPRÉ**

. Demande de gratuité salle du Centre communautaire le 5 décembre 2008

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvan Larouche et résolu unanimement de prêter gratuitement la grande salle du Centre communautaire à l'Association Bénévole Côte-de-Beaupré pour la tenue de leur fête de Noël le 5 décembre 2008.

4058-061008 **MANDAT INSPEC-SOL PLUVIALE ROUTE 138**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement de mandater la firme « Inspec-Sol » relativement au contrôle qualitatif des matériaux concernant le remplacement de la conduite pluviale de la Route 138, proposition no PB-5491.

4059-061008 **ENTRETIEN D'ÉTÉ ET D'HIVER DU BOUL. SAINTE-ANNE, BOUL. DU BEAU-PRÉ, RUE PRÉVOST, AVENUE ROYALE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement :

- a) de renouveler le contrat d'entretien d'hiver pour la saison 2008-2009 au montant de 104 246,67 \$;
- b) de renouveler le contrat d'entretien d'été pour la saison 2008-2009 au montant de 7 110,00 \$; et
- c) d'autoriser M. Henri Cloutier, maire et Mme Johanne Gagnon, greffière à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

4060-061008 **LES AMIS DU DIMANCHE MATIN**

. Demande de gratuité salle du Centre communautaire le 23 novembre 2008

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement de prêter gratuitement la grande salle du Centre communautaire aux Amis du Dimanche matin pour la tenue d'une activité le 23 novembre 2008.

4061-061008 **CAMIONS POMPIER – HALLOWEEN**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d'autoriser les pompiers intéressés et disponibles (à titre de bénévole) à circuler dans les rues de la Ville avec les véhicules nécessaires lors de la fête de l'halloween le 31 octobre.

4062-061008 **ROCHE LTÉE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement de mandater la firme Roche Ltée afin de préparer une opinion technique ainsi qu'une estimation du coût des travaux correctifs relativement à la Côte de la Falaise, le tout en conformité avec l'offre de services déposée le 6 octobre 2008.

4063-061008 **SABLE D'ÉPANDAGE**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d'acheter le sable d'épandage auprès de Les Entreprises LT au coût de 6,50 \$ la tonne pour un total de 2000 tonnes représentant un montant approximatif de 13 000 \$ plus les taxes applicables.

PÉRIODE DE QUESTIONS #2

- Côte de la Falaise
- Travaux Route 138

4064-061008 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement que cette séance soit levée à 20 h 58.

Henri Cloutier
Maire

Johanne Gagnon, greffière et
directrice générale adjointe